



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 07 mars au 11 avril 2022

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON :

- sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme**
- sur la déclaration de projet n°1 pour la création du futur centre technique communal**

Par arrêté du 11 février 2022, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme et la déclaration de projet n°1 pour la création du futur centre technique communal.

M. Gérald BRAUD a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera, à la mairie, du **lundi 07 mars 2022 au lundi 11 avril 2022 inclus, soit durant 5 semaines, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les **lundi 07 mars, de 9h00 à 12h00, mercredi 23 mars, de 9h00 à 12h00, et lundi 11 avril, de 14h00 à 17h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier comportant une évaluation environnementale qui a été soumis par avis à l'autorité environnementale et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie (service urbanisme, 1 Place Gambetta, CS 40 100, 17310 Saint-Pierre d'Oléron) ou par voie électronique à urbanisme@saintpierreoleron.com.

Un poste informatique sera tenu à la disposition en mairie pour consulter le dossier. L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Le dossier et l'ensemble des remarques seront également disponibles sur le site internet de la commune suivant **<https://www.saintpierreoleron.com/>, rubrique : Urbanisme & Travaux / Enquêtes et réunions publiques.**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée par le projet peut demander des informations auprès du service urbanisme, Mme Nayrac (téléphone : 05.46.47.77.08).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Saint-Pierre d'Oléron, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la Ville pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme des enquêtes publiques, le conseil municipal se prononcera sur l'approbation du projet de modification du plan local d'urbanisme et le périmètre des abords des monuments historiques monuments historiques sera approuvé par arrêté préfectoral.